Semaine 48, - Décembre 2016
L'hebdo petit mais costaud !

FO'Hebdo

INDEMNITÉ MENSUELLE DE TECHNICITÉ

ENCORE UN EFFORT À FAIRE!

Dans le prolongement de l'annonce du Ministre au CTM d'Octobre, concernant l'harmonisation de l'Indemnité Mensuelle de Technicité, un 1er groupe de travail présidé par le Secrétariat Général (SG) a eu lieu le 28 novembre. En ouverture, il a été rappelé les propos du ministre qui a demandé l'harmonisation de l'IMT *«hors périmètre Douane et DGFiP»* et en conséquence a présenté un projet pour les seuls personnels des autres directions.

FO a demandé que cette réunion ne soit pas conclusive, au vu des propositions insuffisantes présentées.

Projet d'harmonisation présenté par le Secrétariat Général
Le rattrapage annoncé par le Ministre interviendrait dès 2017 et s'étalerait sur 3 ans, en 3 paliers égaux, au 1er janvier des années 2017 à 2019 (+ 9.84€/mois, soit +118€/an à chaque incrément).
Le taux mensuel d'IMT serait de 89,48€ au 1er janvier 2019 (actuellement à 59,95€)

Pour *FO*, il ne peut être question d'accepter une harmonisation sur le taux de 89,48€, sans revalorisation tant pour la Douane que pour la DGFIP.

Le taux est aujourd'hui supérieur à la DGFIP (101,98€) et atteindra 89,48€ à la DGDDI dès 2018.

Le statu quo reviendrait à annihiler l'accord social d'accompagnement, négocié respectivement pour la fusion à la DGFiP et suite au Plan Stratégique à la Douane.

Face au silence du ministre lors du CTM, ***FO*** a demandé ce qu'il advenait de la prime de 100€ brut annuel, et si la perspective de son intégration dans l'IMT a été envisagée.

A ce jour, pour le SG, la prime de 100€ est déconnectée du sujet IMT et est inscrite dans le PLF 2017.

N'étant pas mandaté, il va porter au cabinet du ministre les différentes demandes des syndicats et s'est engagé pour un retour au plus tard au CTM du 9 décembre.

Si la revalorisation pour les 16.000 agents des autres directions va dans le bon sens, il ne saurait être question de gommer d'un trait la spécificité pour les 126.000 agents de la Douane et de la DGFiP !

FO attendra la décision définitive du ministre pour juger de la portée de la mesure mais rappelle sa revendication d' une harmonisation et d'une revalorisation pour tous les agents.

VOTE ÉLECTRONIQUE POUR LES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2018.

UNE DÉCISION AUTORITAIRE DU MINISTRE

Le Ministre, Michel Sapin, vient de nous informer par courrier de sa décision d'imposer le vote électronique pour les prochaines élections professionnelles, prévues à ce jour en décembre 2018.

Les syndicats, consultés sur cette question avant l'été, avaient tous exprimé leur opposition à cette éventualité. Encore un bel exemple de la modernisation du dialogue social et du respect de la représentativité !

Faut-il rappeler que la participation au dernier scrutin de 2014 s'est élevée à 84% et qu'aucun recours n'a été déposé ?

Avec plus de 200 scrutins (CT, CAP, CCP), ce modèle de participation plaide sans équivoque pour le maintien d'une démocratie directe à l'urne ou par correspondance.

Le politique en général, ne ferait-il pas mieux de s'interroger d'abord sur les raisons de la déliquescence de la participation aux élections publiques, loin d'atteindre un tel taux de 84 % ?

Pour ***FO***, la démocratie est un investissement et non un coût. Encore une fois la raison budgétaire l'emporte alors que la fiabilité du vote électronique reste à démontrer.

Par ailleurs, l'argument avancé d'une amélioration du taux de participation frise la mauvaise foi tant l'expérimentation du vote électronique à l'Éducation nationale a conduit à une baisse de la participation !

Pourquoi donc s'évertuer sans cesse, à l'image du prélèvement à la source, à détruire ce qui fonctionne et est efficace ?

Cette fâcheuse pratique consistant à décider des réformes à mettre en œuvre à terme, sans garantie d'être en mesure d'en assurer les résultat (loin de là), relève d'une idéologie très particulière.

Cette décision du ministre aurait dû être annoncée au Comité Technique d'octobre dernier. Monsieur Sapin s'est bien gardé de l'évoquer :

- par manque de courage ?
- par peur de la réaction des fédérations ?

Cette décision autoritaire, si elle se confirme, oblige à l'ouverture d'un chantier titanesque, pour être prêt dans les délais et pour cadrer juridiquement le scrutin.

Quelles que soient les modalités du scrutin, ***FO*** s'engagera comme toujours dans ces élections en défendant ses valeurs de liberté, d'indépendance et ses positions, dans l'intérêt des personnels, en étant encore plus vigilant sur la sincérité du résultat.

Recevoir le *FO* Hebdo C'est plus écolo ! Un email sur notre boîte aux lettres suffit.

fo.drfip44@dgfip.finances.gouv.fr

Rédaction : Chrystelle TONNELIER – A-Laure QUERE – Christine FLOC'H - Pascal PERRON http://www.fo-dgfip-sd.fr/044
FO DGFiP 44 : 4 Quai Versailles BP 93503 44035 Nantes 02 40 20 76 56 (Versailles) 02 40 74 87 07 87 (Cambronne)